COMITÉ DE LA CHARTE
don en confiance

Communiqué de presse du 26 mai 2011

Le Comité de la Charte agrée 2 nouvelles organisations : Le Secours Islamique France et le Foyer Notre-Dame des Sans-abri

Le Comité de la Charte du don en confiance a octroyé le 26 mai son agrément à 2 nouvelles organisations : le Secours Islamique France et le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri. Tout comme les 70 organisations déjà agréées, ces deux organisations s'engagent à respecter la charte de déontologie du Comité et à se soumettre à ses contrôles.

Pour consulter la liste des 72 organisations qui sont agréées :
http://www.comitecharte.org/liste-complete-des-organisations-agreees

Le Secours Islamique France

Fondé en 1991 sous le statut de la loi de 1901, le Secours Islamique France est une organisation non gouvernementale de solidarité internationale à vocation sociale et humanitaire. L'association se consacre à atténuer les souffrances des plus démunis en France et dans le monde, dans le respect de la diversité culturelle, sans distinction d'origine, d'affiliation politique, de genre ou de croyance, et sans rien attendre en retour.
Le secours Islamique France intervient là où les besoins humanitaires et sociaux l'exigent par la mobilisation de secours d'urgence, la mise en place de programmes de développement et d'actions de plaidoyer.
L'association agit dans le monde dans près d'une trentaine de pays, principalement dans les domaines de l'accès à l'eau et l'assainissement, la sécurité alimentaire et l'enfance. En France, l'association se concentre sur la lutte contre la précarité et l'exclusion.
www.secours-islamique.org

Le Foyer Notre-Dame des Sans-abri

Le Foyer Notre-Dame des Sans-abri est une association reconnue d'utilité publique, fondée en 1950 par Gabriel Rosset et une équipe de bénévoles. Elle s'est donnée pour missions d'accueillir, héberger, accompagner et insérer les personnes démunies de la région lyonnaise et, ainsi :

- de procurer un toit, un repas, des vêtements aux sans domicile fixe,
- d'assurer un logement convenable aux familles mal-logées en difficulté,
- de développer l'insertion dans le respect de la dignité humaine,
- de lutter contre les exclusions et soulager toutes les misères,
- d'alerter l'opinion et les pouvoirs publics sur le monde des plus déshérités,

… sans distinction de race, de religion, de sexe…
Pour cela, les bénévoles et salariés de l'association gèrent et animent 38 structures autour des activités d'hébergement d'urgence et d'insertion, d'accueil de jour, d'ateliers d'insertion, d'accompagnement, de santé et de bric-à-brac. www.fndsa.org

Le rôle du Comité de la Charte :

Le Comité de la Charte du don en confiance, organisme sans but lucratif, exerce depuis plus de 20 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité publique. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du mouvement associatif.

Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; et la transparence financière.

Pour voir le contenu détaillé des engagements souscrits par les organisations agréées ainsi que la liste de celles-ci : www.comitecharte.org

Le public peut reconnaître les organisations agréées par la marque suivante :

AGRÉÉE PAR
COMITÉ DE LA CHARTE
don en confiance

Service de Presse : Pour toute information complémentaire
Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi* // au Comité : 01 53 36 35 02/03 // portable : 06 22 78 71 38 // à l'agence : MP & C 01 71 52 10 30 - 01 71 52 10 31 (ligne directe) – www.mp-c.eu – mpc.servicepresse@gmail.com